

Communiqué

28 septembre 2022

Contact presse :

Service communication

01 48 78 81 14

communication@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement de l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Avortements : toujours pire.

Les statistiques des avortements réalisés en 2021 en France viennent d'être publiés par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques. Ils annoncent 223 300 avortements en 2021 contre 222 000 en 2020. Après une légère baisse en 2020, le taux de recours, de 15,5 IVG pour 1000 femmes par an, est à nouveau au plus haut, identique à celui de 2019 qui avait marqué un record depuis le vote de la loi de 1975.

Cette loi et toutes ses évolutions ultérieures n'ont pas dissuadé les femmes d'avorter mais au contraire les y ont plutôt encouragées. D'une IVG soi-disant encadrée car réservée aux situations de détresse de la femme, avec autorisation parentale obligatoire pour les mineures et délai de réflexion de 7 jours minimum (Loi Veil du 17 janvier 1975), nous sommes arrivés, en mars 2022, à un délai légal de l'avortement porté à 14 semaines de grossesse, un délai de réflexion supprimé pour les majeures, un consentement parental supprimé pour les mineures et des IVG médicamenteuses pouvant être pratiquées en cabinet de ville, le tout sans condition de détresse.

Pourquoi autant de Françaises continuent-elles de subir un tel nombre d'avortements ?

La France a longtemps été persuadée que la diffusion massive de la contraception contribuerait à diminuer le nombre des IVG. Bien qu'avec une consommation contraceptive parmi les plus élevées au monde, tout se passe comme si plus de contraception entraînait davantage d'avortements. C'est le « paradoxe contraceptif », décrit par la chercheuse de l'INSERM, Nathalie Bajos. **Le Gouvernement et les parlementaires devraient regarder le nombre élevé d'IVG comme un problème de santé publique, chercher à mieux en connaître les facteurs de risque d'y recourir et développer des politiques préventives et d'accompagnement des grossesses imprévues.**

Au lieu d'un nécessaire changement radical d'approche, la majorité présidentielle propose d'inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution et dépose une proposition de loi dans ce sens. **Il serait enfin temps de sortir de l'obsession mortifère du « tout avortement » pour aider les femmes à accueillir le nombre d'enfants qu'elles désirent, soit 2,39 enfants** (étude Kantar pour l'UNAF de décembre 2021).

Communiqué

Les **Associations Familiales Catholiques** appellent à un changement de politique et publient 3 fiches pour comprendre les enjeux et faire évoluer le débat :

- [Les évolutions de la loi de 1975](#)
- [Prévention de l'avortement](#)
- [Ressources en cas de grossesse imprévue.](#)

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles



Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z
